

Nombre de  
membres en  
exercice

**27**

Présents et  
représentés

**21**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 9 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un  
Le neuf du mois de juillet à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le deux juillet deux mille vingt et un, s'est réuni en Visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date  
d'affichage

15 JUIL. 2021

Déposée en  
Préfecture le

13 JUIL. 2021

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

### Etaient excusé(e)s

François ASTORG, Charlotte JULIEN, François LAVIGNE-DELVILLE, Aurélien MODURIER, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **PRÉ BILLY - AGRÉMENT DE VENTE DE L'ILOT BRS À L'ORGANISME FONCIER ET D'INNOVATION SOLIDAIRE (OFIS - FILIALE DE HAUTE-SAVOIE HABITAT)**

Par concession d'aménagement, le Grand Annecy a confié la réalisation de la zone d'aménagement concerté de Pré-Billy à la Société Teractem, après création de cette ZAC sur le territoire d'Annecy-Pringy.

Pour réaliser le projet, l'Organisme foncier et d'innovation solidaire (OFIS) envisage d'acquérir une partie du foncier de l'ilot B5/6, délimité sur le plan annexé, soit 1.661 m<sup>2</sup> sur une surface totale de 8.223 m<sup>2</sup>.

Le programme immobilier comprend 2.495 m<sup>2</sup> de surface de plancher, pour la réalisation de 32 logements en bail réel solidaire (BRS), répartis dans 2 bâtiments distincts.

La cession doit se réaliser au prix de 873.250 € HT.

### **LE BUREAU DECIDE :**

- d'autoriser le projet de cession de terrain d'une superficie de 1.661 m<sup>2</sup> à l'OFIS ;

- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 21

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.